



No de résolution
ou annotation

**Province de Québec
MRC de Bonaventure
Municipalité du Canton de Saint-Godefroi**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi, tenue le 27 mai 2026, à 18h15, au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 109C, Route 132, Saint-Godefroi;

Sont présents(es) : Siège n° 1 - Johanne Horth, conseillère
Siège n° 2 - Georges Chapados, conseiller
Siège n° 3 - Denis Larocque, conseiller
Siège n° 4 - Marie-Josée Isabelle, conseillère

Sont absents(es) : Siège no 5 - Sylvain Badran, conseiller
Siège no 6 - Nancy Huard, conseillère

Tous conseillers et formant quorum sous la présidence du maire, M. Genade Grenier.

Assiste également à la séance : Lumina Horth, directrice générale et greffière-trésorière.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le greffier-trésorier a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres présents du conseil confirment avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

2026-128 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Denis Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour suivant soit adopté, tel que lu :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Modification de la résolution 2026-120 concernant la réparation du chemin au 2^e Rang Est (près du bac du 2^e Rang)
4. Achat de fleurs annuelles pour les bacs à fleurs du bureau municipal
5. Tâches à effectuer pour les bénévoles, les élus et les employés qui désirent s'impliquer durant le festival Saint-Godefroi en fête, les 31 juillet, 1^{er} et 2 août 2026
6. Inspection des routes de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi
7. Contrat Sécurité sauvegarde infonuagique et Sécurité protection antivirus avec Services Informatiques Gilles Bujold pour l'année du 1^{er} juin 2026 au 31 décembre 2026
8. Réparation du terre-plein au site du bac du 2^e rang
9. Période de questions
10. Clôture et levée de la séance



No de résolution
ou annotation

2026-129

**MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2026-120 RÉPARATION
DU CHEMIN AU 2^E RANG EST (PRÈS DU BAC DU 2^E RANG**

ATTENDU QUE la résolution 2026-120 concernant la réparation du chemin du 2^e Rang (près du Bac du 2^e Rang) de Saint-Godefroi indiquant l'ajout de gravier;

ATTENDU QU'après constatation des dommages du chemin et du ponceau, le ponceau doit obligatoirement être changé;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE Johanne Horth
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité fasse réparer le chemin au 2^e Rang Est (près du bac du 2^e rang) par Robert Loisel enr., c'est-à-dire le retrait, l'achat, l'installation d'un ponceau et ajout de gravier;

QUE le coût des travaux et des matériaux est de 1 627,73 \$ plus les taxes applicables.

2026-130

**ACHAT DE FLEURS ANNUELLES POUR LES BACS À FLEURS
DU BUREAU MUNICIPAL**

ATTENDU que le bureau municipal nécessite l'achat de fleurs annuelles pour l'aménagement paysager estival des bacs à fleurs;

ATTENDU QUE le coût total pour l'achat des fleurs (et du terreau) s'élève à environ 100,00 \$ plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE Georges Chapados
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité autorise la dépense pour l'achat de fleurs annuelles pour le bureau municipal.

2026-131

**TÂCHES À EFFECTUER POUR LES BÉNÉVOLES, LES ÉLUS ET
LES EMPLOYÉS QUI DÉSIRENT S'IMPLIQUER DURANT LE
FESTIVAL SAINT-GODEFROI EN FÊTE, LES 31 JUILLET, 1^{ER} ET
2 AOÛT 2026**

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi organise le festival Saint-Godefroi en fête;

ATTENDU que les bénévoles, les élus et les employés qui désirent s'impliquer auront des tâches à effectuer durant cet événement;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE Marie-Josée Isabelle
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité autorise les tâches à effectuer pour bénévoles, les élus et les employés qui désirent s'impliquer durant le festival Saint-Godefroi en fête.



No de résolution
ou annotation

2026-132

**INSPECTION DES ROUTES DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON
DE SAINT-GODEFROI**

ATTENDU QU'il soit nécessaire d'effectuer l'inspection des routes de la municipalité au printemps;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Johanne Horth

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité demande à Jean Bertrand Molloy d'inspecter les routes de la municipalité et qu'il fasse un rapport détaillé à la municipalité.

2026-133

**CONTRAT SÉCURITÉ SAUVEGARDE INFONUAGIQUE ET
SÉCURITÉ PROTECTION ANTIVIRUS AVEC SERVICES
INFORMATIQUES GILLES BUJOLD DU 1^{er} JUIN 2026 AU
31 DÉCEMBRE 2026**

ATTENDU QU'il soit nécessaire d'avoir une Sécurité sauvegarde infonuagique et Sécurité protection antivirus pour l'ordinateur de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Marie-Josée Isabelle

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité adhère à un contrat Sécurité sauvegarde infonuagique et Sécurité protection antivirus avec Services informatiques Gilles Bujold du 1^{er} juin 2026 au 31 décembre 2026 et autorise le paiement d'une somme de 217,50 \$ plus les taxes applicables.

2026-134

RÉPARATION DU TERRE-PLEIN AU SITE DU BAC DU 2^E RANG

ATTENDU QU'il soit nécessaire d'effectuer la réparation du terre-plein au site du Bac du 2^e Rang;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Georges Chapados

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité demande à Robert Loisel enr. d'effectuer la réparation du terre-plein au site du Bac du 2^e Rang, en ajoutant des câbles afin de redresser les poteaux et ajouter du gravier.



No de résolution
ou annotation

PERIODE DE QUESTIONS

Personne n'est dans l'assistance à la période de questions.

2026-135

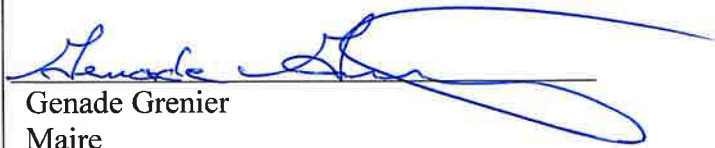
CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION DE Johanne Horth

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE cette séance extraordinaire soit levée à 18h27.

« Je, Genade Grenier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* ».



Genade Grenier
Maire



Lumina Horth
Directrice générale et greffière-trésorière